

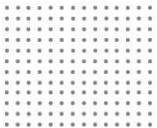


:: Direction des Ressources Humaines

Ville & CCAS de Rumilly

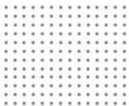
Projet gestion des addictions

2015 - 2017



L'origine de la démarche

- Des questionnements autour de certains comportements
- L'absence de règlement intérieur
- Une volonté de la collectivité et du CHSCT de mieux prendre en main les situations rencontrées
- La gestion délicate de la situation d'un agent



Un projet transversal

- Un groupe de travail pluridisciplinaire : 16 personnes
 - Des représentants de l’Autorité territoriale : Elus, DGS, Directrice du CCAS;
 - Des représentants du Personnel au CHSCT
 - Des membres du Comité de Direction
 - La Direction des Ressources humaines, dont le Chargé de Prévention
 - Deux agents à titre d’expertise
 - La service de Médecine préventive du CDG74
- 7 réunions sur une période de 10 mois
- Des orientations et validations en CHSCT



Les axes de travail

- Déterminer le périmètre d'intervention :
 - De quelles addictions parle-t-on?
 - Quelles seront les personnes concernées?
- Identifier les situations à risque et déterminer comment les gérer
- Sensibiliser, former et communiquer
- Accompagner
 - Les agents
 - L'encadrement
- Rédiger une charte



Les périmètre d'intervention

Les substances dont la consommation peuvent générer un risque pour la sécurité de l'agent, de ses collègues et / ou des usagers sont prises en compte :

- l'alcool
- les drogues
- les médicaments

Concernant l'alcool, sa consommation est interdite sur les lieux et temps de travail.

Une exception encadrée : les événements conviviaux, sur demande et autorisation hiérarchique formalisée



Les situations à risque

- Les comportements dits « inadaptés » : situation aigüe dans laquelle l'agent n'est manifestement pas en mesure de réaliser ses missions en sécurité
- Les comportements avec « dysfonctionnements répétés » : identification de situations dans lesquelles un faisceau d'indices laisse penser que l'agent peut avoir un problème d'addiction ou une consommation inappropriée



Accompagner les agents et l'encadrement

- L'importance de rappeler le rôle de chacun dans la démarche
- la nécessité de fixer le cadre et les limites de l'accompagnement de l'agent par l'encadrement
- des procédures élaborées pour guider l'encadrant:
 - face aux situations à risque
 - dans l'accompagnement des agents après constat
- l'identification des interlocuteurs « ressource »



Former

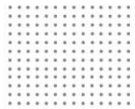
- Des temps de formation destinés aux encadrants :
 - Animation : service de Médecine préventive du CDG 74 et Direction des Ressources humaines
 - 44 agents concernés
 - 3 demi-journées
 - Timing : février 2017



Sensibiliser

- Des demi-journées de sensibilisation animées par l'ANPAA et la Direction des Ressources humaines:
 - 8 demi-journées (dont une dédiée aux assistantes maternelles)
 - 340 agents concernés
 - Timing : fin septembre début octobre 2017





Merci pour votre attention